

Précisions apportées par Alain ABADIE, adjoint aux travaux suite aux conseils municipaux des 14 et 30 juin 2017

Ayant été injustement soupçonné de conflit d'intérêts, par une des nouvelles membres de l'opposition, au cours des conseils municipaux du 14 juin et du 30 juin, je tiens à m'inscrire en faux contre ces assertions calomnieuses.

Dans mes fonctions d'Adjoint au maire chargé des Travaux, je n'ai jamais confondu intérêts publics et intérêts privés.

Je le dis et je le redirai chaque fois que certains feront plus ou moins volontairement, allusion à ce prétendu mélange des genres pour tenter de créer la confusion dans l'esprit des Lourdaises et des Lourdais.

Et je regrette qu'une élue ait eu l'imprudence de mettre en doute publiquement les principes d'impartialité et de neutralité qui guident mon mandat depuis 3 ans.

Dans le dossier qui a été évoqué, concernant le déblaiement de gravats sur le futur parking appartenant en partie à la SARL ANGELIC, je tiens à préciser que nous sommes là dans une affaire strictement privée.

Le groupe hôtelier familial auquel je suis lié (Hôtel Angelic) a traité un contrat privé direct avec la société Toulousaine STTL .

Le fait que cette société STTL bénéficie d'un marché privé avec le groupe Vendôme n'autorise pas à justifier le raccourci abusif évoqué devant le conseil municipal. **Cette société STTL n'a jamais signé aucun marché public avec la Ville de Lourdes.**

Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans ces deux dossiers tout à fait disjoints dans leurs objectifs.

L'un des chantiers est d'intérêt strictement privé et la convention d'occupation du domaine public est d'intérêt strictement public.

Les arguments que développe Mme OMNES laissent supposer que j'aurais eu un intérêt particulier pour bénéficier d'avantages justifiant un éventuel conflit d'intérêts.

Mme OMNES laisse supposer que les relations très privilégiées que j'aurais pu avoir avec le groupe GPM à travers :

- la signature du permis de construire,
- les autorisations d'utilisation du domaine public
- et notamment son argument majeur : « avoir participé de manière active et décisive au processus décisionnel » à la rédaction d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit au profit de GPM.

m'auraient permis de bénéficier d'avantages justifiant ses présomptions de conflit d'intérêt.

Comme l'a précisé Mme le Maire lors du Conseil Municipal du 30 juin, aucun élu n'a participé à la rédaction et à la décision de cette convention d'occupation du domaine public à titre gratuit. Je n'ai été que simple rapporteur lors de la commission des travaux en tant qu'adjoint pour la présenter aux élus trois jours avant le Conseil Municipal ainsi que devant le Conseil Municipal.

Eventuellement le Directeur des Services Techniques et son chef de service pourront en attester.

Et il n'y a aucun rapprochement à opérer, comme cela a pourtant été fait, je le répète de manière imprudente, par la conseillère municipale d'opposition.

Quant à la méthode, j'aurai préféré que Mme OMNES, menant depuis déjà une dizaine de jours ses travaux d'investigation, me fasse part de ses interrogations lors de cette réunion de la commission des travaux trois jours avant le Conseil Municipal. J'aurai pu lui apporter la réponse à toutes ces questions et les preuves de mon intégrité. Elle a préféré simplement m'interpeller au sujet d'un lampadaire renversé par un bus ..... à proximité de son magasin.

Tout ce que j'entreprends dans mes fonctions électives, je le réalise avec le souci de l'intérêt public sans envisager des avantages politiques et encore moins des avantages financiers personnels.

Je conseille à cette élue, et à tous ses inspirateurs, de ne pas s'aventurer dans des campagnes de dénigrement et de diffamation publique qui ne pourraient, dans le cas d'espèce, que se retourner contre eux.

J'envisage par ailleurs de donner une suite judiciaire à ces accusations que je considère comme de la désinformation avec volonté de nuire.

Une dernière question que je voudrais poser à Mme OMNES. Devant terminer ce parking, objet de cette polémique, à quelle entreprise puis-je m'adresser pour réaliser les travaux d'enrobé sachant que toutes ont travaillé ou travaillent régulièrement avec la Ville de Lourdes ?

Je sais que nous vivons, au niveau national, à l'heure du soupçon, mais je me refuse à devenir la cible d'accusations aussi infondées qu'injustifiées.

Alain Abadie

Adjoint aux Travaux.

A Lourdes, le 7 juillet 2017